République Française

Département de la Somme

**COMMUNE d’ESSERTAUX**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024**

Date de convocation : 03 Avril 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf Avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de son Maire : Jean DUBOIS.

Etaient présents : Jean DUBOIS, Nathalie RAMET, Alain ROUSSEL, Patrice VAN OOTEGHEM, Claude VANTHOURNOUT, Manuel BACHELLEZ, Michel BOZO, Alexandre PICART, Philippe PIOLE et Alain COURNIER.

Etait excusé : Maurice NOGA ayant donné pouvoir à Jean DUBOIS.

Secrétaire de séance : Nathalie RAMET

ORDRE DU JOUR :

1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 ;

2 – BUDGET 2024 (prévisions budgétaires, taux des produits fiscaux, subventions aux associations, affectation du résultat) ;

3 – QUESTIONS DIVERSES

**I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 :**

M. le Maire présente à l’assemblée le Compte Administratif 2023 qui laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses réalisées : 126 740.98 €uros

. Recettes réalisées : 99 797.69 €uros

. Report résultat 2022 : 335 498.19 €uros

Soit un résultat de clôture de : 408 533.65 €uros

SECTION D’INVESTISSEMENT :

. Dépenses réalisées : 51 491.27 €uros

. Report résultat 2022 22 453.23 €uros

. Recettes réalisées : 99 797.69 €uros

Soit un résultat de clôture de : 25 853.19 €uros

M. le Maire laisse la Présidence de séance à Nathalie RAMET, Première Adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité (abstention de M. VANTHOURNOUT) le compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 du Trésorier, conforme au compte administratif est adopté à l’unanimité.

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat 2023 de la façon suivante :

. Section de fonctionnement : 408 533.65 €uros

. Section d’investissement : 25 853.19 €uros

**II – BUDGET COMMUNAL 2024 :**

M. le Maire présente le projet de budget 2024 qui se présente de la façon suivante :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

. Dépenses : 145 368.00 €uros

. Recettes : 576 077.00 €uros

SECTION d’INVESTISSEMENT :

. Dépenses : 81 566.00 €uros

. Recettes : 81 566.00 €uros

VOTE DES TAUX D’IMPOSITION :

M. le Maire propose à l’assemblée de maintenir les taux d’imposition sans augmentation. Le produit fiscal 2024 s’établit de la façon suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Taxes | Bases 2024 | Taux 2024 | Produits 2024 |
| Taxe foncière bâtie | 266 400 € | 32.21 | 85 807 € |
| Taxe foncière non bâtie | 53 300 € | 14.77 | 7 872 € |
| Taxe habitation | 10 200 € | 10.19 | 1 039 € |
| C.F.E. | 134 800 € | 11.70 | 15 772 € |

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité (abstention de M. VANTHOURNOUT Claude) le budget 2024 tel qu’il est proposé.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose d’attribuer les subventions suivantes aux associations :

. Foyer Rural d’Essertaux : 1 380 €uros

. Souvenir Français : 120 €uros

Mme RAMET Nathalie, Présidente du Foyer Rural ne participe pas au vote.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Dans le cadre du budget 2024, il est prévu d’acquérir deux bancs à installer à proximité du terrain de football.

M. le Maire propose à l’assemblée de solliciter une subvention auprès du Département de la Somme dans le cadre de l’opération de lutte contre les violences faites aux femmes. Moyennant l’achat d’un banc rouge, le Conseil Départemental accorde une subvention de 60% (dans la limite de 600 €uros) si l’achat est opéré auprès un ESAT. Les ateliers du val de selle de Conty seront contactés.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, charge M. le Maire de solliciter la subvention auprès du Département de la Somme.

III – QUESTIONS DIVERSES :

M. COURNIER Alain signale des problèmes de micro coupures d’électricité régulièrement. Ce problème sera signalé à EDF.

M. le Maire informe l’assemblée qu’il adressera un courrier au propriétaire de la parcelle grande rue près de la mare afin de faire élaguer les peupliers.

M. PIOLE Philippe signale le problème d’éclairage extérieur de la salle des fêtes. M. le Maire précise qu’au budget 2024 figure l’installation de nouvelles bornes d’éclairage plus résistantes accompagnées d’un système de protection pour éviter les chocs avec les véhicules.

M. VAN OOTEGHEM Patrice signale que la CC2SO est intervenue pour reboucher les trous sur la traverse entre Flers sur Noye et le CD mais il reste un trou proche du CD qui a été oublié.

A la question de M. VAN OOTEGHEM Patrice, M. le Maire précise que la réfection du chemin devant Touquet Savour est prévue prochainement dès que la météo sera plus favorable.

M. PICART Alexandre souhaite savoir si la Commune a eu des nouvelles du projet éolien d’ESCOFI. M. le Maire précise qu’après un recours, le Tribunal de Douai a donné son accord pour ce projet.

M. PICART Alexandre souhaite connaître la réglementation en matière de taille de haies. Il est effectivement interdit de tailler les haies entre le 16 Mars et le 31 Juillet pour les agriculteurs, mais la réglementation ne s’applique pas aux particuliers même si ceci est conseillé afin de protéger la période de reproduction et la nidification des oiseaux. M. VAN OOTEGHEM Patrice précise que la date a été reculée au 1er avril cette année.

M. PICART Alexandre s’interroge sur le projet de ZAC au Bosquel et des chiffres qui circulent. M. le Maire précise que le projet figurait sur le dossier d’enquête publique. A la suite de cette enquête, un collectif contre le projet s’est créé sur le Bosquel.

M. VANTHOURNOUT Claude signale que les caniveaux devant sa propriété sont à nettoyer.

M. VANTHOURNOUT Claude rappelle également que l’élagage des arbres près du cimetière sur le chemin accédant à sa parcelle était prévu. M. le Maire rappelle que l’achat d’un élagueur télescopique est prévu au budget afin de réaliser ce travail et éviter ainsi d’utiliser le matériel personnel des élus.

M. BACHELLEZ Manuel demande s’il peut être envisagé la pose d’un filet sur les buts de football. M. le Maire précise que, pour des raisons de sécurité, cette pose ne pourra pas se faire. En effet, les filets sur un espace non surveillé peuvent occasionner des problèmes. Outre la détérioration lorsque les footballeurs grimpent sur les mailles, il existe un risque de pendaison. De plus, le but est éloigné de la rue du Puits (voie très peu passagère de plus), ce qui laisse une marge de sécurité entre le terrain et la voie. Mme RAMET Nathalie précise qu’effectivement la règlementation en la matière est très stricte.

Mme RAMET Nathalie invite ses collègues à participer au concours de pétanque qui se déroulera le 8 Mai prochaiin.

En l’absence d’autres questions, la séance est levée à 22 H.00.